

**Règlement d'ordre intérieur des stages organisés par
l'Asbl « Arc en plaine » à l'usage des parents**

(Sous réserve de modifications ultérieures)



Vous désirez inscrire votre enfant à un de nos stages. Lisez attentivement les informations qui vont suivre. Le texte du projet pédagogique est disponible sur demande à l'ASBL (voir coordonnées au bas du document).

1. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique a pour objet de définir les objectifs de l'ASBL et les moyens et méthodes pour y parvenir.

Notre ASBL a pour objectifs principaux de favoriser :

- Le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux, d'activité de plein air ;
- La créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'expression, de création et de communication ;
- L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et la participation.

2. Les activités

Les activités se déroulent de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Les stages consacrés aux enfants âgés de 3 à 5ans se déroulent en journée complète ou en demi-journée. En ce qui concerne les autres stages, pour une question d'organisation et de vie en groupe, les enfants sont inscrits aux activités pour la journée.

Une garderie gratuite est organisée de 7h45 à 9h00 et de 16h00 à 17h30. Il est demandé à chaque participant de respecter ces horaires. En cas de non-respect, l'asbl se donne le droit de facturer le dépassement.

A la fin des activités, aux horaires donnés, l'enfant est pris en charge par son représentant légal. Au cas où l'enfant est confié à une tierce personne, il est bien entendu demandé de prévenir le moniteur présent sur place. L'enfant est également libre de repartir seul après notification du responsable légal auprès du moniteur. L'Asbl n'est aucunement responsable du trajet de l'enfant jusqu'à son domicile.

Horaire quotidien :

7h45 : garderie pour les parents qui travaillent (un justificatif sera demandé)

9h00 : début des activités

10h30 : soupe (préparée par l'Asbl) + pause

11h45 : repas fourni par les parents + pause

13h00 : reprise des activités

14h30 : collation (fournie par l'Asbl) + pause

15h45 : fin des activités : debriefing

16h-17h30 : garderie (justification de l'employeur)

Merci de respecter le personnel encadrant en retirant vos enfants au plus tard à 17h30. De même de conduire vos enfants à l'heure le matin, afin de commencer les activités à 9h00.

3. Tenue et matériel à emporter

Une tenue adaptée est souhaitée en rapport avec le stage auquel participe votre enfant. Il est utile de prévoir des vêtements usagés et de rechange pour certaines activités spécifiques et/ ou extérieures en fonction des conditions météo. Il est également souhaitable de mettre une tenue de rechange pour les enfants de moins de 5 ans. Une sieste sera proposée l'après-midi, vous pouvez lui mettre un doudou ou une couverture si nécessaire.

Pensez également à munir vos enfants de chaussures faciles à enlever et à remettre. Les enfants de 2.5 ans sont acceptés à condition d'être propres en journée.

Lors de l'activité natation chez les plus grands, merci de fournir un bonnet qui est obligatoire à la piscine de Comines.

4. Repas

Les enfants ramènent leur pique-nique et une boisson pour le midi

5. Soins particuliers

Votre enfant doit suivre un traitement ou prendre des médicaments lors du stage ? Le moniteur veillera à les lui administrer pour autant qu'il dispose d'une prescription médicale.

6. Modalités financières et réservations

Vous pouvez réserver par mail à : arcenplaine@atheneecomines.be

Sur le site de l'athénée de Comines : <https://www.atheneecomines.be>

Pour toute informations vous pouvez téléphoner à la coordinatrice Laetitia au 0475/697876

Tous nos stages sont limités pour le bon fonctionnement de toutes les activités ? Dès lors, ne vous y prenez pas à la dernière minute pour effectuer la réservation sous peine de ne plus avoir de place. Une inscription réservée est un engagement réciproque. Le paiement se fait en liquide le 1^{er} jour du stage entre 8h et 9h. Des réductions sont accordées aux familles nombreuses : 5€ à partir du second enfant d'une même famille...

Les garderies sont gratuites pour les parents qui travaillent.

Les personnes déjà inscrites voulant se désister sont priés de nous le faire savoir obligatoirement par téléphone durant les heures de permanences (9h-17h30) une semaine avant le début du stage. Si un

enfant interrompt son stage, l'Asbl rembourse un montant forfaitaire après réception obligatoire d'un certificat médical. Présence d'un jour remboursement de 50%, 2 jours 30%, présence de 3 ou 4 jours remboursement de 4 € par jour. Dans tous les autres cas, tout stage commencé ne sera pas remboursé. Il vous est possible de vous faire rembourser une partie du montant du stage par votre mutuelle, il suffit de demander le document le 1^{er} jour du stage.

7. Accidents, vol et pertes d'objets

En cas d'accident involontaire, tous les enfants sont couverts par l'assurance de l'Asbl. Une déclaration d'accident est alors remplie sur place et est envoyée dans les plus brefs délais auprès de notre compagnie d'assurance. Cette dernière fera le nécessaire.

Nous accordons une importance particulière aux objets perdus, aussi permettons nous d'insister pour que les effets personnels portent une marque distinctive et que les enfants ne portent pas d'objet de valeur. L'Asbl décline toute responsabilité en cas de vol, perte et détérioration de matériel venant de la maison.

8. Règles de vie

Le stage est un lieu social où les règles de vie en société sont appliquées. Le matériel et les locaux mis à disposition doivent être respecter. Les déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur se font avec un moniteur. L'asbl se réserve le droit de ne pas garder un enfant qui perturbe ou met le reste du groupe en danger.

9. Protection de la vie privée

Des photos de votre enfant peuvent être prises lors du stage pour mettre sur le site de l'Asbl ou dans la presse locale. Merci de signaler lors de l'inscription, si vous ne l'autorisez pas.

10. En cas de problème

N'hésitez pas à contacter le moniteur de votre enfant et/ou si besoin la coordinatrice présente chaque jour sur le lieu de stage qui mettront tout en œuvre pour vous aider à résoudre tout éventuel problème.

L'Asbl « Arc en plaine »

Rue de la 143^{ème} Brigade

7780 Comines